

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Février 1876.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Elections à la Chambre des députés.

Candidat :

Henri DELAVAU DÉPUTÉ SORTANT.

A MM. les Électeurs de l'arrondissement de Saumur.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

En 1871, élu député par plus de cent mille suffrages, j'espérais, comme vous, le salut de la France d'un gouvernement qui nous eût donné la sécurité à l'intérieur, des alliances à l'étranger et de meilleures conditions de paix.

Aujourd'hui, sous une Constitution qui se donne à titre d'essai et fixe elle-même l'époque de sa révision, qui donc peut refuser son respect à la loi et son concours au pays ?

Si vous avez toujours confiance en moi, je continuerai à défendre la religion, la famille, la propriété, bases de l'ordre social, et à fortifier, en des mains loyales et fermes, l'autorité qui seule assure la liberté des honnêtes gens.

L'avenir est encore plein d'inquiétudes ; unissons nos efforts afin que la France puisse développer, dans le calme et la paix, ses forces et ses richesses, sous un gouvernement respecté.

Honoré d'un nouveau mandat, je soutiendrais donc résolument la politique du Maréchal, dont le programme conciliant et conservateur doit rallier tous ceux qui aiment sincèrement leur pays.

Né au milieu de vous, ai-je besoin d'ajouter que tous les intérêts de notre arrondissement me sont chers et que je serai toujours prêt à les soutenir.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mon entier dévouement.

H. DELAVAU, Député sortant.

Chronique générale.

On lit dans l'Opinion :

Le gouvernement impérial allemand vient de révoquer le décret qui avait interdit l'année dernière l'exportation des chevaux.

Il ne faudrait pas s'exagérer la portée de cette mesure, puisqu'il suffirait à la rigueur, pour l'expliquer, de se rappeler les plaintes unanimes qu'elle a provoquées parmi les agriculteurs, les éleveurs et les autres intéressés de l'empire allemand.

Il est permis néanmoins de voir dans cet acte, considéré par rapport au diapason politique, une note qui semble résonner dans le sens de la paix. Il en est de même dans un tout autre ordre d'idées, de la présence de l'empereur Guillaume, de l'impératrice et des membres de la famille impériale au bal donné le 7 février par l'ambassadeur de France.

Il nous arrive pourtant de Berlin des bruits fâcheux, mais qui, nous l'espérons, n'ont pas de consistance et ne parlent pas des hautes régions officielles où s'élaborent les résolutions d'Etat. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le printemps, comme diraient les classiques, est la saison de Mars, et que février devient pour cette raison le mois des sinistres pronostics. Il n'en est pas moins du devoir de la presse de signaler tout ce qui apparaît à l'horizon, fût-ce des fantômes.

Les rumeurs dont nous parlons ne seraient-elles, au fond, qu'une manœuvre politique, destinée à impressionner l'Allemagne en vue des prochaines élections pour le Parlement germanique ? Entrerait-il dans le plan de quelques hommes politiques haut placés, de montrer comme un spectre « l'en-

nemi héréditaire » s'appretant à prendre sa revanche ? Ne faudrait-il, en conséquence, voir dans les bruits belliqueux propagés par des journaux plus ou moins ministériels qu'un symptôme de la résolution prise par le gouvernement de rapprocher le moment des élections générales ?

Une lettre de Berlin constate que, dans certains cercles politiques de cette ville, on soupçonne la chancellerie allemande d'attiser le feu en Orient, afin de créer en Europe une situation dont elle pût tirer profit.

« Ce qu'il y a de certain, — dit le correspondant, — c'est que les bureaux de renseignements slaves de Raguse et de Vienne ont été organisés, le premier par un M. Lindau, frère du consul d'Allemagne à Bayonne, et le second par un M. Levysen, l'ancien correspondant bien connu de la Gazette de Cologne à Paris, l'un et l'autre délégués officieux du bureau de la presse. On m'assure que ce M. Levysen qui vient d'être expulsé de Vienne par la police, ne l'aurait été que sur la demande de l'ambassade de Russie. »

Voilà des faits dont il est bon de prendre note ; nous croyons, pour notre part, que les accusations portées contre le gouvernement allemand ne sont pas exactes ; le fussent-elles, elles ne sont pas de nature à faire désespérer d'une solution pacifique de la question d'Orient. L'Europe tient en ses mains la paix et la guerre ; or, l'Angleterre, la France et l'Italie sont entrées, en adhérant à la note du comte Andrassy, dans l'alliance intervenue entre les trois empereurs pour le maintien de la paix ; rien ne se fera désormais sans elles, et elles sont prêtes à soutenir les intentions conciliantes de la Russie et de l'Autriche.

D'autres bruits qu'il importe de signaler représentent, il est vrai, les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg comme étant en réalité fort divisés ; mais l'Agence générale russe, qui puise ses renseignements à des sources sûres, donne à ces assertions un énergique démenti. Elle accuse les journaux qui les publient de poursuivre systématiquement un but coupable, celui de brouiller

l'Autriche et la Russie, dont l'accord est un gage de paix pour l'Europe.

Reichstag. — M. de Bismark désavoue les intentions belliqueuses attribuées à l'Allemagne au printemps dernier. Il fait des déclarations pacifiques. Il dit qu'il ne veut aucune conquête, que l'Allemagne est satisfaite de ce qu'elle possède. Il proteste contre les calomnies de la presse socialiste.

L'Officiel d'hier contient les décrets suivants : 1° Celui qui nomme M. Voisin préfet de police, en remplacement de M. Léon Renault, démissionnaire ; 2° Celui qui fait rentrer la direction de la sûreté générale sous l'autorité immédiate du ministre de l'intérieur ; 3° Enfin le décret nommant M. Boislisle directeur de la sûreté générale.

L'Officiel a publié aussi le rapport du ministre du commerce sur les réponses des chambres de commerce aux questions relatives à la révision des traités de commerce. Il dit qu'une grande majorité des chambres se prononcent pour le maintien des tarifs conventionnels actuels, sauf certaines modifications et détails pour la substitution des droits spécifiques aux droits ad valorem dans la mesure praticable.

Nous apprenons que le Siècle est cité à comparaître devant le juge d'instruction pour une note qu'il a publiée relativement à un sous-préfet de la Vienne.

M. GAMBETTA A LILLE.

M. Gambetta a commencé ses tournées électorales.

Nous avons dit que l'ex-dictateur se présentait à Avignon ; il se présente également comme candidat à la Chambre dans le département du Nord.

Il est donc venu à Lille assister à une

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA CONFESION DE GABRIEL.

II. — CATASTROPHE.

(Suite.)

Nous étions dans le grand salon disposé pour le bal qui ne devait plus avoir lieu. Il était à peine éclairé par la lumière d'une lampe qui faisait scintiller çà et là dans la pénombre les guirlandes de cristaux du lustre et des girandoles.

Je me tenais près de ma mère que je voyais lutter contre l'accablement.

Mon père, grave, mais non attristé, eut à remercier nos amis fidèles de leurs offres de service.

A ceux qui le blâmaient d'avoir donné sa démission, il répondit :

— C'est un devoir de quitter une position élevée quand on ne peut plus satisfaire aux conditions d'existence qu'elle impose. L'homme ne perd rien de sa dignité tant qu'il sait conformer les besoins

de sa vie au pouvoir de ses ressources. Il en est une qui supplée à toutes les autres quand celles-ci nous font défaut, c'est l'amour du travail ; ma femme et moi nous travaillerons.

— Mais, demanda quelqu'un, que ferez-vous de votre Gabriel ?

Mon père me regarda fixement, puis il répondit : — Un homme, s'il plaît à Dieu !

Le souvenir de cette parole, dont je ne pouvais pas alors mesurer la portée, m'émeut encore.

Il avait été décidé entre mes parents qu'après une telle catastrophe nous ne pouvions plus habiter Paris, où les besoins journaliers d'un ménage même modeste étaient maintenant trop coûteux pour nous.

Un jour, sur l'ordre de mon père, ma mère ainsi que Madeleine, qui ne voulait pas nous quitter, s'occupèrent des apprêts de notre départ.

Ils ne pouvaient exiger ni beaucoup de fatigue, ni beaucoup de temps, car nous n'avions le droit d'emporter que ce qui était strictement nécessaire.

Par suite du règlement définitif de ses affaires, mon père avait été contraint de céder, avec le bail de notre appartement, le riche mobilier qui le garnissait, et, sauf trois couverts, la totalité de notre argenterie.

Il ne s'était plus réservé que quelques volumes de sa précieuse bibliothèque.

Quand il les eut distraits de leurs rayons, il

adressa, avec une émotion visible, un regard d'adieu à ses autres livres. Sa sévère probité ne lui permettait pas de manifester autrement le regret de ce qu'il abandonnait.

Notre fidèle Madeleine, qui, jusqu'au dernier moment, avait imité le calme et la résignation de ma mère, eut un véritable accès de désespoir lorsqu'il lui fut enjoint par ses maîtres de laisser intacte la magnifique lingerie confiée depuis tant d'années à ses soins, et dont elle était si fière.

L'acquéreur de nos meubles, que je ne vis jamais, devait arriver le lendemain matin pour prendre possession de l'appartement.

— Nous ne l'attendrons pas, dit mon père, ce soir nous serons loin d'ici.

En effet, vers la tombée du jour, Madeleine, suffoquée par les soupirs qu'elle s'efforçait d'étouffer, vint annoncer que la voiture qui devait nous emmener et emporter avec nous le peu qui nous restait de notre prospérité passée, attendait dans la cour de l'hôtel.

La dernière porte ayant été fermée, mon père rassembla toutes les clefs pour les remettre au concierge, et il descendit, donnant le bras à ma mère.

Je l'entendis lui dire plusieurs fois, comme pour raffermir sa marche chancelante :

— Courage, ma chère Hélène ; courage et merci !

Madeline, ne cessant de murmurer et de gémir, nous avait précédés en bas.

Quant à moi, je suivais mes parents avec lenteur ; il me semblait que mes pieds ne pouvaient se détacher de chacune de ces marches que je ne devais plus remonter.

Je commençais enfin à comprendre ce qu'avait de regrettable le bien-être dont j'avais joui jusqu'alors.

Près d'arriver au dernier degré de l'escalier, je m'arrêtai pour jeter encore un regard en arrière ; mon père s'aperçut de ce temps d'arrêt, et m'interpella brusquement :

— Le temps de la lâcheté est passé, me dit-il ; c'est devant toi que tu dois regarder désormais.

Ce fut la seule parole sévère qu'il m'adressa durant le voyage que nous allions entreprendre.

Au moment de monter en voiture, ma mère, ayant deviné que je m'efforçais de lui dissimuler les larmes qui me montaient aux yeux, murmura dans un soupir :

— Ah ! si tu avais voulu travailler !

J'acceptai d'autant mieux ce reproche qu'il était un écho de celui que je me faisais parfois intérieurement, sans avoir cependant cessé de le mériter ; mais je ne parvins pas à comprendre comment mon travail d'écolier, si satisfaisant qu'il eût été, aurait pu conjurer la ruine de notre maison et nous épargner la douleur de cet exil volontaire.

réunion électorale convoquée en son honneur, réunion présidée par M. le sénateur Testelin, où ses fidèles et amis se trouvaient en grand nombre. Pour la forme, on a discuté sommairement sa candidature, puis M. Gambetta a pris la parole pour développer son programme.

« La République est fondée. » C'est M. Gambetta qui vient de l'affirmer solennellement. L'optimisme du Génois ne s'arrête pas là : la République est assurée, suivant lui, d'obtenir dans les élections du 20 février une majorité immense. Mais le Génois est un politique, il en a la prétention du moins ; le Génois, comprenant bien qu'une majorité ne vaut que par l'usage qu'on en sait faire, ajoute : « Il ne suffit pas d'avoir la majorité ; il faut savoir ce que sera cette majorité, quelles idées l'inspirent, à quels actes elle se livrera, quelles entreprises elle devra former, quel but elle aura à poursuivre et par quel chemin elle saura l'atteindre. »

Puisque la République est fondée, puisque la grande majorité de la prochaine Assemblée doit être républicaine, il est instructif pour nous de savoir ce que cette majorité voudra et ce qu'elle fera. Et qui pourrait mieux nous l'apprendre que M. Gambetta, son chef ?

Ainsi que le dit M. Alex. de Saint-Albin, il y a quelques jours, deux ou trois semaines tout au plus, M. Gambetta, pérorant dans le Midi, promettait la liberté de la prière... En effet, la liberté de la prière ne le gênerait point, et il n'aurait aucune raison de nous la refuser. Mais, s'il est le chef, s'il est la tête, c'est pour être mené par la queue, par cette queue qu'il a déclaré un jour ne vouloir jamais couper. Dans le parti de la Révolution, c'est toujours la queue qui mène la tête. « J'étais leur chef, il fallait bien les suivre, » disait-il y a vingt-huit ans un révolutionnaire fameux. Chef à son tour, M. Gambetta doit suivre, et il suit. Il a entendu sortir de tous les bas fonds révolutionnaires des cris de fureur contre l'Eglise, contre la prière, contre Dieu ; et, après avoir promis dans le Midi la liberté de la prière, il tient dans le Nord un langage tout opposé. Il n'est plus que le complaisant écho de ces réunions électorales où retentit sur tous les tons le cri de Voltaire : *Ecrasons l'infâme !*

Fidèle à ses pratiques hypocrites, M. Gambetta veut bien promettre encore à la religion de Jésus-Christ « une même estime extérieure » qu'au judaïsme et à l'islamisme et à tous les autres cultes, mais il ne promet cette estime extérieure qu'à la religion de Jésus-Christ « résignée à poursuivre sa carrière de consolation purement spirituelle. » Ces précautions prises, M. Gambetta se donne carrière. Il « voit avec douleur, avec anxiété, les entreprises et les usurpations de l'esprit théocratique et clérical ; » il signale, non dans le parti révolutionnaire, mais dans l'Eglise catholique, « le péril à redouter l'anarchie, le désordre et la haine. » La haine !... Vous verrez bientôt qu'ils écriront à leur manière l'histoire de la Commune, et que, dans cette histoire racontée par eux, l'archevêque de Paris, le P. Olivaint, le P. Ducoudray, le P. Clerc et les autres fusille-

ront ces bons patriotes qui composaient la Commune de Paris.

En attendant, M. Gambetta, grand conservateur, comme vous savez, veut conjurer le péril qu'il redoute, étouffer l'anarchie, éteindre la haine allumée par l'Evangile. Son programme pour nous sauver de l'Eglise, vous le connaissez déjà. Il l'a dit lui-même l'autre jour aux révolutionnaires les plus intransigeants : *Votre programme est le mien.*

C'était court, mais complet cependant. Toutefois, à Lille, il a cru devoir entrer dans plus de développement, dresser à la fois un acte d'accusation et une sentence de condamnation. Inutile de reproduire toute cette harangue qui a fait la joie des journaux républicains. Contentons-nous d'en citer l'extrait suivant qui donne la mesure de la tolérance du parti gambettiste :

« ... S'il y a en effet un mal dont nous souffrons, s'il y a une cause explicable des tâtonnements et des avortements qui ont suivi la Révolution française dans ce pays et qui l'ont empêchée d'y installer pacifiquement son règne dans la concorde et dans l'union de tous les citoyens, où faut-il chercher cette cause ? Cette cause n'est-elle pas dans cette sorte de duel déclaré par l'esprit ultramontain à l'esprit de la Révolution ? N'est-elle pas dans la lutte entre ce qu'on a appelé improprement le prosélytisme religieux et la propagande des idées de la Révolution ? Depuis soixante ans n'assistons-nous pas à ce champ clos entre ceux qui prétendent tout savoir d'une manière immuable par la révélation et ceux qui marchent, pensent et progressent sous les suggestions de la science, qui, tous les jours, accomplissent un progrès et recule les bornes des connaissances humaines ?... »

« Eh bien, je dis que dans ces cinq dernières années et principalement dans cette dernière, à la dernière heure de l'Assemblée de Versailles, nous avons été les témoins d'une entreprise dont l'audace aurait effrayé et fait bondir en protestations éloquentes, non pas les républicains de la première ère, mais ceux qu'on appelait les doctrinaires et les universitaires de la Restauration. »

« On a osé, oui, on a osé, sous le nom de liberté de l'enseignement supérieur, faire une loi dont l'étiquette est destinée à tromper les simples et les naïfs. La liberté n'a rien à voir ici. On sait comment les auteurs et les bénéficiaires de cette loi en usent avec elle : leur maxime constante est de la réclamer pour eux et de la refuser à tous leurs adversaires. Ils ont obtenu un instrument de division des esprits par le vote de cette loi de l'enseignement supérieur, qu'on devrait plutôt appeler la loi de l'enseignement inférieur. »

« D'ailleurs, je ne la redoute pas, cette loi, au point de vue de la rivalité et de la concurrence avec l'enseignement de l'Etat, et si son application devait purement et simplement se borner à une sorte de concours entre les professeurs et les élèves, vous pouvez croire que je m'abstiendrais de toute espèce de critique, car d'avance je suis

parfaitement rassuré sur l'issue de la lutte, sur le caractère des vainqueurs et sur les titres des vaincus.

« Mais là n'est pas ma préoccupation d'homme politique, et je dois vous dire, mes chers concitoyens, ce que cette loi provoque d'inquiétude dans mon esprit. C'est que, si peu nombreux que soient les élèves qui suivront le nouvel enseignement, ils seront élevés dans la haine de la France moderne, dans la haine des principes de justice qui forment la base de notre droit national. Ils seront élevés, chez nous, comme des étrangers ; ce seront des émigrés et des hostiles qu'on formera à l'intérieur ; on sèmera là un germe de discorde et de division qui, ajouté aux autres, ne pourra produire que la catastrophe et la ruine ! »

« Et alors, au nom du libéralisme vrai, au nom des intérêts de la patrie, je dis que cette loi est mauvaise. »

« M. Testelin, président du bureau. — M. le commissaire de police, présent à cette réunion, me charge de dire à M. Gambetta qu'il n'a pas le droit de parler contre la loi de l'enseignement supérieur. »

« M. Gambetta. — Je répondrai que mon intention n'est pas de parler plus longtemps contre la loi de l'enseignement supérieur, que je me propose de faire abroger. (Marques unanimes d'assentiment et d'applaudissements répétés.) »

Nous n'avons pas à relever toutes ces insanités volontaires et calculées pour l'auditoire que le futur dictateur avait devant lui.

Nous disons le futur dictateur, et nous y sommes autorisés par ce qu'il annonce lui-même : il se propose de faire abroger la loi du 12 juillet sous la protection de laquelle les catholiques ont cru pouvoir établir, dans la France catholique, des universités catholiques.

Cette loi du 12 juillet, beaucoup de députés sont fiers de l'avoir votée, qui, en novembre 1873 et le 25 février 1875, ont voté l'ajournement de la royauté... Cette loi qui donne protection à la liberté, d'ailleurs bien restreinte, de l'enseignement supérieur, où pourra-t-elle trouver elle-même une protection ?

Aujourd'hui, M. Gambetta ne craint pas de dire qu'il va abroger cette loi ; et si le 20 février lui donne la majorité qu'il attend, il pourra le faire. L'athéisme le plus intolérant commande en maître à cette heure dans le parti de la République, et personne n'élève la voix contre cette intolérance. N'est-ce pas un lamentable spectacle !

CE QU'ON DIT DANS LES CLUBS.

Le surlendemain du jour où le citoyen Gambetta pérorait à Lille, avec cette suffisance bouffonne qu'on lui sait, et qu'il promettait, en jetant vers le Nord des regards sournoisement obséquieux, de bien servir le *culturkampf*, voici ce qui se passait et ce qui se disait dans une réunion électorale du VI^e arrondissement. C'est au *Gaulois* que nous empruntons le récit de la scène révolutionnaire qu'on va lire :

« Le président annonce qu'il y a lieu d'entendre deux nouveaux candidats : les citoyens Accolas et le colonel Donfert-Rochereau. »

« Le citoyen Accolas, professeur libre de droit à Paris, et nommé doyen de la faculté de droit par la Commune, paraît à la tribune. »

« C'est un petit homme d'une cinquantaine d'années, à la figure assez fine, aux cheveux blancs tombant sur un col blanc à la Garnier-Pagès. Il se campe le buste en arrière et croise les bras avant de commencer d'une voix forte :

« — Le pouvoir qui réside en vous, citoyens, vous le délèguerez à celui que vous jugerez le plus digne, le plus dévoué. C'est à vous de décider, après m'avoir entendu, si je suis celui-là. (Oh ! oh ! — Bravos.) »

« Cris. — Ecoutons religieusement ! — Non ! non ! antireligieusement ! »

« Le citoyen Accolas expose son programme, qu'il dit composé de certaines idées et de certaines manières de les appliquer qui étonneront peut-être nombre d'électeurs... »

« Voix. — Tant mieux, il faut du neuf ! Assez de rengaines... »

« Le candidat Accolas déclare n'avoir pas le moindre goût pour les gouvernements, quels qu'ils soient (Bravos frénétiques partant d'une centaine d'électeurs), qu'il ne voit aucune différence entre le meilleur et le pire, que le gouvernement direct, l'état des individus se gouvernant eux-mêmes, lui paraît préférable à toute autre forme de gouvernement ; que c'est aux hommes de 1876 de reprendre les vues et les idées de l'immortelle *Montagne*, qui a proclamé et réclame la *République une et indivisible*. »

« Cris. — Vive la France ! Vive la Montagne ! Vive la République ! »

« Après quelques minutes d'interruption, le candidat Accolas reprend l'exposé de ses idées. Comme condition essentielle du gouvernement direct, il veut la Commune à la base. (Longs applaudissements d'une partie de l'assistance.) Du mandat impératif, dont certains citoyens ont vanté l'efficacité, le citoyen Accolas ne veut rien entendre ; il trouve qu'il ne sera jamais un rempart suffisant contre les convoitises et les cupidités des cœurs des honnêtes... (Oui, oui ! — C'est vrai ! — Y a trop de vendus !)

« Etendez au mandat politique les règles du mandat civil, citoyen, il n'y a pas deux sortes de droit. Il faut donc faire du mandat politique un mandat révocable d'une manière permanente. (Oui, oui ! Où veut-il en venir ! Soyez plus clair ! — Y a trop d'embrouille là-dedans !)

« L'orateur n'en persiste pas moins à débiter, sur un ton et avec un geste dramatiques, sa petite affaire, et après s'être déclaré l'adversaire décidé de tout dogme (Tonnerre d'applaudissements d'un côté de la salle, sifflets et vacarme de l'autre), il retrouve l'oreille de l'auditoire réconcilié avec un citoyen si radical. »

« Encouragé, il déclare qu'ayant passé toute sa vie à la recherche de la vérité, il ne croit qu'à trois choses. (Ecoutez ! silence à la raison, à la science, à la conscience. (Nouveaux applaudissements.) »

Je n'appris que beaucoup plus tard le mot de cette sorte d'énigme : révélation qui me remplit de reconnaissance et d'admiration pour mes généreux parents.

III. — CHANGEMENT DE DOMICILE.

Nous partîmes ! — Pour quelle destination ? — Sans doute ma mère ne l'ignorait pas, mais, ainsi que mon père, elle gardait à ce sujet un silence absolu. Quant à Madeleine, il lui importait peu de savoir où on allait l'emmener, pourvu qu'elle fût certaine de ne pas nous quitter.

Bien que je n'eusse pas, je crois, participé d'une façon très-efficace aux soins de notre déménagement, j'avais signalé mon zèle par, tant d'allées et de venues qu'au moment du départ je me sentais aussi fatigué, attendu mon manque habituel d'activité, et j'étais aussi satisfait que s'il m'eût été permis de me glorifier d'un concours vraiment utile.

Surpris par l'assoupissement, à la fin de cette laborieuse journée, j'en fus soudainement tiré par l'émotion qui me secoua lorsque je dus quitter notre demeure ; mais ce réveil dura peu. Quelques heures d'un mouvement inaccoutumé avaient mis mes forces à bout. J'étais à peine assis dans la voiture que déjà je cédais derechef à l'assoupissement.

Quand les chevaux partirent, je dormais profondément.

Le cocher arrêta son attelage dans la cour d'un embarcadère ; nos bagages furent transportés de la voiture dans un wagon de chemin de fer ; enfin le train nous emporta, mais tel était mon sommeil pendant ce changement de locomotion que je n'en eus pas conscience ; il ne me resta, non plus, aucun souvenir touchant la durée du voyage ; je me rappelais seulement ces trois cris que poussa, par intervalle, l'avertisseur qui accompagnait notre convoi :

— Mantes ! — Vernon ! — Pont-de-l'Arche !

Ils traversèrent mon rêve, mais sans l'interrompre tout à fait.

J'avais perdu la mémoire du départ ; je ne me rendis pas compte de l'arrivée, quand le train eut atteint le terme de sa course. Il ne fallait pas moins d'une nuit entière de repos pour reprendre complètement possession de moi-même.

C'était dans un somptueux appartement que je m'étais réveillé la veille, c'est dans une petite chambre mansardée que je rouvris les yeux le lendemain.

De notre balcon de la rue Basse-du-Rempart, à Paris, je dominais le boulevard et ma vue s'étendait jusqu'à l'église, de la Madeleine ; de la fenêtre, où je courus en sautant à bas du lit, je ne vis que des toits et des cheminées.

Poussé par la curiosité, je me penchai jusqu'à mi-corps hors du cadre de mon étroite fenêtre ;

mais, de si haut que j'étais logé, il me fut impossible d'apercevoir le pavé de la rue.

Au mouvement que je fis et qui manqua de me précipiter dans le vide, le cri d'effroi d'une fillette de dix à douze ans partit de la fenêtre située en face de la mienne ; puis survint auprès de l'enfant un jeune garçon qui, à la vue de ma périlleuse imprudence, me cria d'une voix courroucée, en me montrant le poing :

— Veux-tu bien te retirer de là, méchant gamin ! Je ne me le fis pas redire. Il avait fallu me hisser sur les pointes pour atteindre au rebord de la croisée ; je descendis vivement de plain-pied dans ma chambre.

Ne me rendant pas compte de l'heure à laquelle je venais de me réveiller, et n'entendant autour de moi aucun bruit, je crus que mes parents dormaient encore.

J'attendis, j'écoutai. Une horloge au loin sonna dix coups : l'inquiétude me prit ; je me décidai à passer dans la chambre voisine, il n'y avait personne : même solitude dans les deux autres pièces qui complétaient notre logis.

Je remarquai que partout le ménage était en ordre, et, n'eussent été les lits encore défaits et laissés à peine couverts, on aurait pu croire qu'aucun locataire n'avait habité là depuis la veille.

Où étaient en ce moment mon père et ma mère, et quand devaient-ils rentrer ?

Je m'adressai cette question en furetant de tout côté, quand la réponse frappa mes yeux : elle était écrite sur un papier fixé par une épingle au mur de la petite chambre du fond, qui devait être celle où Madeleine avait couché.

La pancarte disait, ou plutôt voulait dire, suivant la traduction que nécessitait l'orthographe particulière de ma vieille gouvernante :

« Si mon Gabriel se réveille et s'il veut sortir, qu'il tire la porte après lui, j'ai la clef. Monsieur est à son bureau et Madame est chez sa dame ; nous serons tous rentrés à midi. Il y a du pain et des pommes dans le buffet. »

Je fus surtout sensible, je l'avoue, à ce dernier renseignement. L'horloge lointaine m'avait appris que l'heure habituelle de notre second déjeuner était proche, et mon estomac souffrait encore de l'attente du premier.

Chercher le buffet, le trouver, l'ouvrir, couper une tranche de pain, m'emparer d'une grosse pomme et les attaquer l'une et l'autre à coups de dents, tout cela fut exécuté avec la rapidité que commandait l'impatience de mon appétit.

Dès que celui-ci fut à peu près calmé, je profitai de la liberté de sortir, qui m'était accordée par la pancarte, pour aller m'informer, au dehors, du nom de la ville dans laquelle j'avais si bien dormi.

(La suite au prochain numéro.)

— Je veux, continue-t-il, l'élimination des églises... (Oui, oui! n'en faut plus! Plus des maisons d'aliénés... — Plus des églises! Plus de jésuites! à bas tout ça!) Je réclamerai, si je suis honoré de vos suffrages, la suppression du budget des cultes, cette violation flagrante de la liberté de conscience. (Bravos répétés.) A côté du clergé, qu'il faut faire disparaître, il y a, tout aussi contraires à l'émancipation de l'esprit humain, les armées permanentes, qui devront aussi faire place à des milices nationales, qui suffiraient à remplir la même besogne, et la feraient mieux....

» Cris: Ah! mais non! — Mais si! — Faudrait voir ça! — Tout le monde serait officier!...

» Le citoyen Accolas, s'échauffant de plus en plus, demande alors quels rapports il y a entre la liberté, telle qu'on doit la comprendre en temps de République, et l'existence des garnisons, à l'entière disposition du pouvoir exécutif! (Bravos! — C'est pas admissible! Il a raison!)

» Du fond de la salle éclatent en ce moment des protestations ardentes et nombreuses contre l'orateur. Les cris de: « A bas les jésuites! la clique du Figaro! A bas les calotins! » y répondent, et le tumulte est indescriptible.

» Le président invite alors l'assemblée à faire bonne justice des interrupteurs en les mettant à la porte.

— Ça serait pas commode! ils sont plus de deux cents! — Qu'ils recommencent, et ils verront!

» Accolas continue, presque à bout de voix et de force, et dit que alors qu'on aura supprimé le budget des cultes et fortement rogné celui de la guerre, il y aura des millions en quantité disponibles. Ces millions, citoyens, qu'en faire? J'aurais bien envie de vous les restituer, car ils vous appartiennent. (Applaudissements vigoureux et acclamations prolongées de la part de citoyens que grise la pensée qu'Accolas veut les rendre millionnaires.)

» Mais le citoyen les désenchante quand il estime qu'avant les citoyens l'instruction publique a des besoins à satisfaire. (Applaudissements moins nourris.) C'est l'instruction publique, clame l'orateur, cette grande émancipatrice, qui nous arrachera à la longue au joug du prêtre et du soldat. (Applaudissements redoublés.) C'est elle qui fera régner le droit pour tous dans le corps social. (Bravos.) — Il y a un monde nouveau à faire. (Oui! oui!) il faut déraciner le vieux et lui substituer non pas trop d'idées nouvelles, mais, quant à présent, les seules grandes et immortelles idées de 89 et de 93! (Bravo!) et que les neveux des grands citoyens de ce temps, plus heureux qu'eux, sont appelés à voir mises en pratique et sorties enfin des nuages de la théorie.

» Cris: Assez! assez! — Qu'il parle! C'est son droit de candidat.

» Le citoyen Accolas ne s'émeut guère et va de l'avant. Pour refaire un monde, dit-il, il faut refaire la famille, reconstituer la propriété, dont le principe n'est pas même inscrit dans nos codes. (Oui, oui! C'est vrai!) Il faut donner à la femme des droits égaux à ceux de l'homme, dans la vie civile et dans la vie légale! (Oui! oui!) C'est une déshérité! C'est un paria!...

» Il faut, continue Accolas, que la pleine propriété du fruit de son travail soit acquise à tout homme, ouvrier de ses mains ou de son intelligence; il faut que l'atelier, que l'usine soit à ceux qui y travaillent. (Bravos frénétiques de divers côtés. — Cris: Ils ne l'auraient pas volé! On les a assez exploités pour qu'ils aient leur tour!)

» Le salariat n'est qu'un esclavage politique (Longs applaudissements), il faut que le crédit, l'assurance, l'association puissent enfin produire tout ce qu'on en peut attendre... (Acclamations et cris de: Oui, il le faut!) sous un régime de liberté comme la République doit l'être. Il faut que tout homme puisse devenir son propre pape et son propre empereur.

» Voix. — Ni son pape, ni son empereur; son maître, ça suffit!

» Cris. — C'est ça, ce jour-là, ça ira bien! Y aura plus de curés ni de ministres à payer... (Assez! assez! — A Charenton, l'orateur!...)

» Le président recommande au citoyen Accolas d'abréger. Cela vaut un orage épouvantable, car le candidat finit en déclarant qu'il n'a jamais compris que dans une constitution républicaine il y eût un président incommutable...

» Le commissaire de police fait alors retirer la parole à l'orateur, et l'assemblée se divise en deux camps pour et contre le bien fondé de cette mesure, qui soulève de violentes protestations.

» Le calme revenu, M. Ulysse Trelat, membre de l'Académie de médecine, vient dire que le colonel Denfert-Rochereau, souffrant, ne pourra se présenter aux électeurs que prochainement. (Applaudissements et cris de: Vive Belfort!)

» Le candidat Lauth se désiste devant cette candidature, disant qu'un Alsacien ne peut pas agir autrement. (Double salve d'applaudissements. — Vive Lauth!)

» Le citoyen Delabrousse prend à partie l'honorable M. Beudant, et, bien qu'il y ait une lettre de lui qui décline toute candidature, il s'obstine, en dépit des murmures de l'assistance, à la combattre.

» Une voix. — C'est enfoncer une porte ouverte! M. Beudant n'est pas candidat; on ne doit pas le discuter.

» Le président prie l'interrompue de venir à la tribune. Il demande son nom.

» Cris. — C'est un jésuite! Il est de la cabale! Qu'on l'apporte à la tribune.

» L'interrompue déclare se nommer Le-long, être avocat et habiter la rue Monsieur-le-Prince. Il demande à faire une motion d'ordre et arrive à grand-peine à se frayer un passage jusqu'au pied de la tribune.

» Alors le citoyen Delabrousse dit que M. Beudant lui appartient et que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, il va le combattre. (Murmures violents.)

» Une voix. — L'orateur est une canaille! — Tapage épouvantable.

» Sommé par le citoyen Delabrousse de répéter cette insulte, le citoyen Devil la répète. — Explosion de cris: A la porte! qu'on l'enlève! c'est un agent! Une lutte s'engage autour du mal avisé et du peu poli interrupteur, qui se débat comme un forcené... L'é-motion est à son comble; le commissaire de police se couvre; le bureau en fait autant, et le président, sur l'avis du représentant de la loi, lève la séance au milieu des vociférations, des apostrophes et des cris les plus violents. »

Ainsi, suppression de la religion, de l'armée et de la magistrature, liquidation sociale, application de la loi agraire, émancipation de la femme, destruction des maisons de fous, abolition du salariat, tel est le joli programme du citoyen Accolas, professeur de droit et doyen de l'École de droit sous la Commune. Et pour compléter l'idéal social que ce digne élève de l'Université rêve, il demande que tous les citoyens soient armés. Nous le soupçonnons ici de nourrir quelque noir dessein et de vouloir en finir avec la France par une guerre civile effroyable.

Et qu'on ne vienne pas nous dire, comme le font certains journaux du centre gauche, que ce langage n'est propre qu'à quelques individus et n'obtient la faveur que d'une faible minorité; pour se convaincre du contraire, on n'a qu'à voir avec quelle avidité les masses populaires le reçoivent et s'en nourrissent. Qu'il y ait un peu plus de liberté et un peu moins de soldats à Paris, et le citoyen Accolas s'en rendra le maître en présence de la bourgeoisie ahurie et déconfite.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CONCERT DE CHARITÉ.

Les préoccupations électorales ne font pas perdre de vue aux dilettanti saumurois les besoins de la classe nécessiteuse. Plus de soixante amateurs, et tous d'un talent véritable, se sont réunis pour donner plus d'éclat au concert de charité que nous avons promis la musique municipale de notre ville.

Cette soirée a été un nouveau succès pour les élèves et les musiciens que dirige avec habileté M. Meyer; ces jeunes gens ont soutenu avec le plus grand honneur la réputation qu'ils se sont acquise. Honneur à leur travail soutenu et intelligent!

Le concert était des plus variés. Trois artistes étrangers avaient promis leur concours. Il est fâcheux que celui de M^{lle} Seveste ait été connu tardivement; aussi quelques-uns regretteront-ils d'avoir manqué cette fête lorsqu'ils sauront les triomphes parmi nous de cette perle du théâtre de Nantes.

M^{lle} Seveste vocalise avec une grande facilité, elle détache chaque note avec beau-

coup de pureté et accentue les mots que l'oreille perçoit distinctement; et cependant son chant ne manque ni d'âme, ni de sentiment. L'air du *Barbier* avait été un premier et brillant succès; mais le beau chant: *Salut à la France*, de la *Fille du Régiment*, a été pour la cantatrice l'occasion d'une véritable ovation. Des bouquets sont tombés à ses pieds. Trois fois rappelée, elle a accédé au désir général en reprenant la dernière strophe de ce sympathique morceau.

Après M^{lle} Seveste, l'auditoire a chaleureusement applaudi MM. Lebert, hautbois solo du théâtre d'Angers, et Goubault, premier violon du même théâtre. Celui-ci, que nous avons déjà entendu, produit toujours le même plaisir. Sa fantaisie de *Robert le Diable* a été rendue avec une grande pureté d'archet et une grande agilité dans le doigté. Ce jeune homme promet toujours beaucoup et est classé désormais parmi les gloires artistiques du Saumurois.

M. Lebert possède aussi des qualités qui distinguent les grands talents: sons harmonieux et purs. Quelle délicatesse alliée à une grande méthode! Nous ne pouvons que féliciter un orchestre qui a la bonne fortune de posséder un tel artiste.

Pour commencer la deuxième partie, l'ouverture à grand orchestre, *Tancredi*, de Rossini, a été brillamment exécutée par les amateurs et artistes de la ville.

Trois autres amateurs ont encore tour à tour fait entendre plusieurs romances et chansonnettes, et la salle entière, par les applaudissements qu'elle leur a prodigués, a prouvé assez combien était apprécié leur talent qui n'a d'égal que leur noble dévouement.

Nous devons aussi des remerciements, au nom des pauvres, à l'accompagnatrice: sa bonne grâce et son désintéressement ne se ralentissent jamais, et son savoir musical va toujours grandissant.

Nous ne devons pas oublier les organisateurs de cette soirée, ni les amateurs qui y ont pris part. Tous avaient à cœur les souffrances des pauvres dont les besoins sont de plus en plus nombreux.

Pendant la seconde partie de la soirée, une quête a été faite, dans la salle, par M^{me} Jacquemin, qu'accompagnait M. le Sous-Préfet de Saumur, M^{me} Ackerman avec M. Le Brech, et M^{me} Ponneau-Vacquier avec M. Camille Boutet.

Le produit de cette quête s'est élevé à 495 fr. 30
Celui des places à 865 »

Total 1,360 30
Les frais ont été de 928 90

Reste net 434 40
lesquels ont été versés à la caisse du Bureau de bienfaisance.

Suivant sa généreuse habitude, M. Stears, directeur de l'usine à gaz de notre ville, a fourni l'éclairage de la salle pour le concert au profit des pauvres.

SOCIÉTÉ DES COURSES.

La commission administrative de la Société des courses de Saumur se réunira, à l'Hôtel-de-Ville, dimanche 13 février, à une heure de l'après-midi.

Cette réunion a pour objet la reddition des comptes du secrétaire-trésorier, pour 1875, dernière année de la Société.

L'assemblée générale sera en outre consultée sur la reconstitution de la Société, et devra aviser sur quelques modifications proposées à son règlement.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

AVIS.

Le public est informé qu'une recette des Postes a été créée à Mouliherne et sera mise en activité à partir du 16 février prochain.

Outre la commune de Mouliherne, ce bureau desservira les localités de la commune d'Auverse désignées ci-après:

Bel-Air, la Bilette, Boucharville, le Château-Roquet, Gravouillard, la Joberie, la Jagosserie, les Loges, la Mare, les Marionnettes, Milgrosles, le Moulin-à-Vent, le Mortier-Lambert, le Mortier-Richard, la Pasquerie, la Prairie, la Vallée-Mauclair, le Verger, le château de Verneuil et le château de Villeneuve.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

M. Marck nous annonce pour lundi le plus charmant spectacle que l'on puisse désirer: *Zampa*, opéra fantastique en 3 actes,

d'Hérold, et le *Maître de chapelle*. La première pièce, qui n'a pas encore été représentée, croyons-nous, dans la salle actuelle, aura pour principaux interprètes M. Leroy, M. Descamps et M^{lle} Papin. Quant à l'opéra-comique de Paër, on sait qu'il est un des triomphes de M. Diepdalle, notre sympathique baryton. Nous reparlerons de cette brillante représentation d'opéra.

POITIERS. — Il y a quelques jours, on vint de la Cueilie, près de Poitiers, prévenir la gendarmerie et la police que le nommé Renaud, cordier, voulait tuer sa femme et se mettait en mesure d'y procéder. Cet homme avait, en effet, attaché sa malheureuse femme, et il était armé d'un coin de fer et d'une masse avec lesquels il la frappait. On s'empara du forcené, qui dut être garrotté pour être conduit à la prison.

Renaud, qui a au moins soixante-dix ans, était sorti, depuis peu, de l'hospice et vivait séparé de sa femme, qui avait dû s'éloigner de lui à cause des mauvais traitements qu'il lui faisait endurer.

Cette pauvre femme, qui reçoit en ce moment les soins des médecins, a été frappée si rudement que des lambeaux de chair et des cheveux adhéraient au coin de fer qui servait à son mari à lui donner des coups. Que l'on juge par là de l'état dans lequel doit se trouver cette malheureuse.

Faits divers.

Concours hippique de Bordeaux.

Le concours hippique de Bordeaux a été fort brillant; les chevaux qui faisaient partie du concours, principalement les chevaux de luxe, ont été fort remarquables.

Le succès a été complet et l'assistance considérable.

On remarquait MM. le marquis de Mornay, l'actif président du concours hippique de Paris; de Carayon-Lalour, de Nexon, de Fayolle et le sympathique secrétaire de la Société, M. Baudouin de Mortemart.

Les manœuvres du Carrousel ont provoqué l'admiration des amateurs tant par la précision des mouvements que par l'habileté et la hardiesse de l'exécution.

Les courses à obstacles réservées aux officiers, sous-officiers et gentlemen ont été fort brillantes.

Le 1^{er} prix, pour officiers et gentlemen, 400 fr. en espèces, a été gagné par *Vertu-Sévère*, montée par M. Hubert-Delisle, lieutenant de hussards.

Le 2^e prix, 300 fr., a été décerné à *Ancre*, montée par M. Pinot, lieutenant de dragons.

Le 3^e prix, 250 fr., a été gagné par la jument *Chopine*, montée par M. Mordacq, lieutenant de dragons.

Le 4^e prix, 200 fr., a été décerné à *Dragée*, montée par M. de Nexon, sous-lieutenant de hussards.

On assure que M. le général de division Reboul a proposé, à son arrivée de Cochinchine, la suppression des corps indigènes d'infanterie et de cavalerie que l'on a créés dans la colonie depuis une dizaine d'années. Ils coûtent fort cher, servent peu, et pourraient être un danger.

M. Halanzier, directeur de l'Opéra, annonce aux journaux qu'il donnera très-prochainement une représentation au profit des familles des victimes de la catastrophe de Saint-Etienne.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 14 Février 1876.

ZAMPA

Ou la Fiancée de marbre

Opéra fantastique en 3 actes, paroles de Mélesville, musique d'Hérold.

Le spectacle commencera par:

LE MAÎTRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de Paër.

Malgré les frais occasionnés par cette représentation, le prix des places ne sera pas augmenté.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE
(janvier 1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 1. — Les Fresques de Michel-Ange à la chapelle Sixtine. — Peinture sur porcelaine et sur faïence. — Anciens remparts de Fribourg. — La Confession de Gabriel, nouvelle. — Peut-on séparer l'éducation de l'instruction. — Leibniz et un insecte. — Une Canne-Pochette.

N° 2. — Les deux Téniers. — La Confession de Gabriel, nouvelle (suite). — Les Orchidées. — De l'étude de la langue anglaise. — Dieu. — Etiage. — Les Yeux.

N° 3. — Sully. — Les Jardins d'enfants de Froebel. — Si les animaux sont perfectibles. — L'Idéal. — Toul. — L'Arbre de Loth. — Pensée (Ch. de Rémusat). — Tranquillité de l'esprit. — La Confession de Gabriel, nouvelle (suite). — Musée de Copenhague.

N° 4. — Les Pénitents. — Les Ennemis des livres (suite). — Fabrication des glaces. — Drame singulier. — Vierge ouvrante du Musée du Louvre. — La Confession de Gabriel, nouvelle (suite). — Les Retires. — Le Travail. — Les Ecoles à tricoter; Origine des salles d'asile.

N° 5. — Un Village sous les tropiques; les Nègres affranchis. — La Confession de Gabriel, nouvelle (fin). — La Fête des moissonneurs, à Zulte. — Le Grand salon du château de Saint-Roch (Tarn-et-Garonne). — Phénomènes astronomiques en 1876.

Gravures.

N° 1. — La Sybille d'Erythrée, peinture de Mi-

chel-Ange, à la chapelle Sixtine. — Peinture sur porcelaine (fig. 1, 2, 3, 4). — Porte de Morat, à Fribourg, d'après un dessin de M. Ferdinand de Lasteyrie. — Canne de maître de danse du dix-huitième siècle (collection de M. Ach. Jubinal).

N° 2. — Téniers et son fils allant au marché, composition et dessin de Théophile Schuler. — Fleurs du *Renanthera Lowii* (orchidée). — Le *Renanthera Lowii*. — Les Yeux (fig. 1, 2, 3).

N° 3. — Sully, d'après Edelinck. — Toul, d'après une photographie de Ch. Gilbert. — Musée de Copenhague: Marteau en grès, Hache-Marteau en bronze, Casserole en bronze avec son tamis (3 grav.).

N° 4. — Pénitents de Limoges (costumes exposés en 1874 dans le Musée historique du costume). — Vierge ouvrante en ivoire du Musée du Louvre (2 grav.). — Retire allemand du dix-septième siècle (Musée historique du costume).

N° 5. — Un Village sous les tropiques. — Château de Saint-Roch (Tarn-et-Garonne): Dallage du Grand salon; Cheminée du Grand salon — Phénomènes astronomiques en 1876 (4 cartes).

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de

12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou en gros, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépot à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; à Paris, chez M. BRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 45 — — —
7 — 40 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — —
12 — 30 — — — du soir.
6 — 20 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1876.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre.	67 25	03	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	7 50	Canal de Suez, j. j. 70.	741 25	3 75
4 1/2 % j. septembre.	97 90	10	Crédit Mobilier.	198 75	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	607 50	1 25
5 % j. novembre.	104 50	07	Crédit foncier d'Autriche.	330	5	Société autrichienne, j. janv.	633 75	3 75
Obligations du Trésor, 1. payé.	475		Charentes, 400 fr. p. j. août.	330	2 50	OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	231	1	Est, jouissance nov.	382 50	2 50	Orléans.	315	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	491 25	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	988 75	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	312	
— 1865, 4 %	504	1 50	Midi, jouissance juillet.	720	2 50	Est.	311	
— 1869, 3 %	368		Nord, jouissance juillet.	1218 75	3 75	Nord.	316	
— 1871, 3 %	347 50	50	Orléans, jouissance octobre.	1015	2 50	Ouest.	311 75	
— 1875, 4 %	473	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	635	7 50	Midi.	312 25	
Banque de France, j. juillet.	3865		Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	1100	10	Deux-Charentes.	285	
Comptoir d'escompte, j. août.	630	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	25		Vendée.	244 50	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490		Société Immobilière, j. janv.	382 50	1 25	Canal de Suez.	532 50	
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370		C. gén. Transatlantique, j. juill.					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	897 50							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir.
4 — 12 — — — express.
7 — 17 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 41 — — — express.
1 — 44 — — — soir.
10 — 28 — — — omnibus.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE LA PROPRIÉTÉ DOMANIALE DES VIANTAISES

AVIS AU PUBLIC.

Le mercredi 1^{er} mars 1876, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Loches, délégué à cet effet par M. le Préfet du département d'Indre-et-Loire, et en présence du Receveur des Domaines, à la vente aux enchères publiques, et en sept lots, de bâtiments et terrains, d'une contenance de 4 hectares 54 ares 30 centiares, dépendant du clos des Viantaises, situé commune de Beau-lieu, et appartenant à l'Etat.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du plan à l'hôtel de la Sous-Préfecture de Loches.

Le Receveur des Domaines, DESRIBES. (64)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

TRÈS-PROPRE AU COMMERCE
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 69.

Joignant l'hôtel des Voyageurs et M. Clouard; Cour, deux grandes écuries, vaste hangar.
S'adresser audit M^e CLOUARD.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas, Actuellement occupée par M^{lle} Thourette.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE PROPRIÉTÉ

A la Pierre-Couverte.

Chemin de Munet, commune de Bagnoux,

Comprenant maison d'habitation, cave, pressoir, servitudes, puits, citerne, jardin, vigne, trois grands bassins; le tout en très-bon état, bien planté d'arbres fruitiers de toute espèce en plein rapport, d'une contenance de 69 ares.

S'adresser à M. PELÉ, propriétaire-horticulteur, qui habite la propriété, tous les jours, avant midi; en son absence, à M. François RENAUD, au même canton, ou à M^e CLOUARD, notaire. (48)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En un ou deux lots,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Bodin, n° 2, et place de l'Arche-Dorée, n° 7,

Joignant M. Abraham et M. Monblanc.
S'adresser à M. SAVATIER, horloger, qui l'occupe en partie, ou à M^e CLOUARD. (47)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA FERME

DE LA

MAISON-BLANCHE

Située communes du Coudray, d'Artaignes et de Distré,

D'une contenance de 12 hectares 22 ares 27 centiares.
S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, ou à M^e CLOUARD, notaire. (49)

Etude de M^e ROBIN, notaire à l'Île-Bouchard.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 13 février 1876, à deux heures,

470 BEAUX PIEDS D'ARBRES

PEUPLIERS et NOYERS

Exploitation des plus faciles, entre route et rivière de Vienne.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e ROBIN, notaire; Pour visiter les lieux, à M. BARBOTIN, régisseur. (50)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES

de tout âge pour un travail facile. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

GUÉRISON DES DENTS CARIÉES

Traitement du Docteur DELABARRE.

Par le Ciment de gutta-percha, on plombe soi-même ses dents cariées. Tube 3 fr., boîte 10 fr.
Par la Liqueur chlorophénique, on arrête instantanément les maux de dents les plus violents. M. M.
Par la Mixture dessiccative, on arrête la carie avant le plombage. Le flacon, 2 fr.
Notice explicative envoyée f. — PARIS DÉPÔT CENTRAL, 4, rue de la Harpe.
SEUL DÉPÔT, à Saumur, à la pharmacie PASQUIER. (16)

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET

Au capital de 650,000 fr. Siège social: 44, rue de Provence. Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1875.
Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central: 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE B.-D.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux. Grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que les modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.
UN AN: 12 FR. — SIX MOIS: 7 FR. — TROIS MOIS: 3 FR. 50.

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT
1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2° Chaque mois, la double planche de Patrons;
3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée, imprimée sur papier de luxe.
UN AN: 25 FR. — SIX MOIS: 13 FR. 50. — TROIS MOIS: 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.